

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21

Date de la Convocation

- 21.06.2005 -

Date d’Affichage

- 21.06.2005 -

Séance du 28 juin 2005

L’an Deux Mille Cinq

et le Vingt Huit Juin,

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Robert DAGORNE, Maire en exercice,

sauf :

Mme D. TESTAGROSSA donne pouvoir à Mme C. CLERE - Absents : M. R. WILHELM - M. JL BOURGAIN - Mme Ch. GUILLEMIN - M. D. SUZAN - M. A. GRANARA - M. B. GUERIN - Mme J. BOURIAUD - M. B. CORTES -

Madame Simone AVERSIN, est désignée Secrétaire de Séance,

DELIBERATION N° 2005/078 –

objet :

TRACE DE LA FUTURE LIGNE DU TRAIN A GRANDE VITESSE VERS NICE – VALIDATION DE LA POSITION DES COMMUNES DU PAYS D’AIX DANS LE CADRE DE L’ENQUETE PUBLIQUE EN COURS :

Réseau Ferré de France (R.F.F.) ; filiale immobilière et financière à 100 % de la S.N.C.F. ; étudie la possibilité de création d’une ligne nouvelle dite L.G.V. (Ligne à Grande Vitesse) laquelle permettrait d’étendre le réseau ferré des trains à grande vitesse, à l’Est de la Région P.A.C.A. en direction de l’Italie.

Un débat public a été organisé afin de connaître les positions des différents acteurs, collectivités, associations et plus globalement de la population concernée, sur l’opportunité, de ce projet et les modalités de son éventuelle réalisation.

Ce débat, qui se déroule depuis le 21 février et devait prendre fin le 21 juin 2005, est prorogé jusqu’au 8 Juillet 2005.

La Communauté du Pays d’AIX invite les communes membres à prendre une position de principe dans le cadre de prescriptions communautaires.

Dans ce cadre, apparaît donc important de faire connaître la position de la Commune d’EGUILLES.

La qualité de notre territoire doit en effet nous conduire à rechercher la préservation de cet environnement sensible. Nous devons aussi éviter d’ouvrir à nouveau les plaies causées par la L.G.V. Méditerranée en Pays d’Aix, laquelle a déjà eu un impact important à EGUILLES ; et donc rejeter les scénarios empruntant le Val de Durance ou la Vallée de l’Arc.

Ce projet, qui apparaît opportun pour consolider la place du territoire Aixois à l’échelle sud européenne, ne peut donc s’envisager que par l’utilisation du corridor ferré existant jusqu’à MARSEILLE et sa prolongation en direction de l’Est.

Ainsi, le Conseil Municipal d’EGUILLES opte **pour le « scénario à 2 axes de desserte Nord Marseille – Nord Toulon – Ouest Nice ».**

Et s’opposera à tout autre tracé.

VOTE : A LA MAJORITE

POUR	20	
ABSTENTION	01	MR BACHMAN
CONTRE	00	

Eguilles, le mercredi 29 juin 2005

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



Le Maire
Robert DAGORNE